

CHARTRE IA RESPONSABLE à l'EIGSI

I. PREAMBULE

Avec l'IA générative, l'Intelligence Artificielle (IA) se démocratise et prend, chaque jour, une place toujours plus importante dans la transformation des organisations et, plus globalement, de la société. Elle offre de nouvelles perspectives importantes de création de valeur mais comporte également des impacts et des risques importants notamment sur les plans social et environnemental.

II. GENERALITES

II.1 Champ d'application

La présente charte s'applique à toutes les communautés de l'établissement EIGSI : étudiants-apprenants, enseignants-chercheurs, intervenants vacataires et autres personnels internes.

Elle présente un ensemble de **principes directeurs** pour promouvoir une utilisation judicieuse, critique, sécuritaire, éthique et compatible avec les enjeux climatiques de l'intelligence artificielle (IA), dans le respect des lois en vigueur et des règles universitaires et des recommandations de l'Etat et des organismes habilités.

II.2 Définition

Selon la définition du Parlement Européen, constitue une IA tout outil utilisé par une machine pour reproduire des comportements liés aux humains, tels que le raisonnement, la planification et la créativité.

Le terme IA dans la présente charte fait essentiellement référence aux IA génératives (IAg). L'IAg est un type d'intelligence artificielle capable de traiter des informations et de générer des médias et des contenus variés (texte, audio, code, vidéos, images, etc.). Cette technologie s'appuie sur des grands modèles de langage (i.e. LLM, Large Language Model), entraînés sur de vastes volumes de données, ce qui leur permet de produire des réponses complexes, s'approchant de l'interaction humaine.

II.3 Préconisation

Engagée dans une démarche responsable, l'EIGSI intègre l'IA en privilégiant une solution souveraine : Mistral, une IA française alliant conformité, sécurité et ancrage européen.

Mistral se distingue par :

Une conception 100 % française, garantissant le respect strict des réglementations européennes en vigueur.

Une infrastructure hébergée en Europe, assurant une protection renforcée contre les risques liés aux données hors UE.

En choisissant Mistral, vous bénéficiez de :

Conformité RGPD : Une gestion des données entièrement alignée sur les normes européennes.

Sécurité et confidentialité : Vos informations restent maîtrisées, sans risque de fuite ou d'exploitation non autorisée.

Indépendance technologique : Une alternative locale pour réduire la dépendance aux géants américains du secteur.

Soutien à l'innovation française : Un choix qui renforce l'écosystème technologique et l'emploi en France.

III. PRINCIPES DIRECTEURS

Principe 1 - Utiliser l'IA avec discernement : usages sobres et appropriés

La création de nouveaux services basés sur l'IA et l'intégration de l'IA à des services préexistants se développent de façon massive. Pourtant, en tant que citoyen, étudiant ou professionnel, il convient d'adopter une utilisation sobre, justifiée et appropriée.

Il est nécessaire d'identifier les usages des IA par rapport à ses besoins propres.

- Ayez conscience des impacts environnementaux, les outils d'IA consomment une grande quantité de ressources, conduisant à des impacts environnementaux, sociétaux et économiques importants.
 - o Si le besoin peut être satisfait par les outils usuels, les privilégier.
 - o Désactivez les options basées sur l'IA de vos outils quotidiens si elles ne vous sont pas utiles.
- L'assistance d'un outil d'IA ne doit pas se substituer au développement des compétences professionnelles, académiques ou pédagogiques.
- L'IA et les applications qui y font appel ne sont pas adaptées pour résoudre tous les types de tâches.
 - o Ayez conscience des caractéristiques et des limites des outils et vérifiez que vous pouvez y verser vos données (voir principe 4).

Principe 2 - Évaluer les réponses de l'IA : usages prudents et éclairés

Il existe des biais inhérents à ces outils. Les réponses peuvent être inexactes, inventées (hallucinations), obsolètes, biaisées, stéréotypées, empreintes de valeurs ou de croyances.

Il est impératif dans ce contexte de faire preuve d'esprit critique.

- Soyez conscients des biais.
- Relisez, analysez et vérifiez toujours les résultats générés par l'IA, en les comparant avec d'autres sources.
- Essayez de comprendre comment l'outil fonctionne, son niveau de souveraineté et avec quelles données il a été entraîné.

Principe 3 - Déclarer l'utilisation d'une IA : usages intègres et transparents

Le fait de déclarer l'utilisation d'une IA accroît la transparence, contribue à maintenir le lien de confiance et est une garantie d'éthique professionnelle, même lorsque son utilisation est minimale.

Les utilisateurs sont tenus de respecter les règles et principes gouvernant l'intégrité professionnelle, intellectuelle et scientifique, notamment l'interdiction du plagiat.

- Vous êtes responsable des contenus que vous diffusez. Une IA peut générer des éléments non originaux et protégés notamment par le droit d'auteur.
- Les outils d'IA sont soumis à la citation de leur utilisation.

Principe 4 – Garantir la protection et la confidentialité des données : usages sécurisés

Afin de préserver notre sécurité, notre souveraineté, et de se conformer aux exigences du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), il est indispensable de s'interroger sur le degré de sensibilité des informations communiquées aux services d'IA selon le niveau de souveraineté de l'outil considéré.

Utilisez uniquement des informations non confidentielles, qui peuvent être rendues publiques.

- Ne communiquez pas de données personnelles ou sensibles, y compris les vôtres ou celles de vos collègues, des étudiants ou des usagers.
- Ne communiquez pas de données protégées par le droit de la propriété intellectuelle ou industrielle.
- Ne communiquez pas de données confidentielles liées à l'exercice de vos fonctions ou liées au secret des affaires des acteurs avec lesquels vous interagissez.
- Préférez des services d'IA dont l'hébergement est maîtrisé localement (i.e., IA souveraines locales, nationales ou européennes).

Cette charte énonce des principes généraux d'utilisation des outils d'IA. Il conviendra de s'assurer que l'utilisation des outils d'IA est autorisée par, selon la situation : l'enseignant responsable du cours / projet / expérience professionnelle, le supérieur hiérarchique, les collaborateurs et membres des équipes ou les destinataires des documents.

La Rochelle, le 27 octobre 2025

Julian BLANCHET

Directeur Numérique et Systèmes d'Information

